



PICARDIE
NATURE

avec le soutien
financier de



DIRECTION RÉGIONALE ENVIRONNEMENT
AMÉNAGEMENT LOGEMENT



UNION EUROPÉENNE
Fonds européen de
développement régional



Région
Hauts-de-France



OFB
OFFICE FRANÇAIS
DE LA BIODIVERSITÉ

Étude et protection des Busards nicheurs en Hauts-de-France

- Bilan 2023 -



Baptiste Boutilleux
Christian Boutrouille
Gaëtan Cavitte
Sébastien Legris
Anne-Gaëlle Mothé

- Février 2024 -



Philippe Anscutte / GON

Citation : BOUTILLEUX B., BOUTROUILLE C., CAVITTE G., LEGRIS S. et MOTHE A.-G. (2024). Etude et protection des busards nicheurs en Hauts-de-France – Bilan 2023. GON, Picardie Nature, 20 p.

Auteurs : Baptiste Boutilleux (baptiste.boutilleux@gon.fr), Christian Boutrouille (cboutrouille@wanadoo.fr), Gaëtan Cavitte (gaetan.cavitte@nordnet.fr), Sébastien Legris (sebastien.legris@picardie-anture.org) et Anne-Gaëlle Mothé (anne-gaelle.mothe@picardie-nature.org)

Cartographie : Anne-Gaëlle Mothé

Mise en page, iconographie : Baptiste Boutilleux, Vincent Gavériaux



Table des matières

I-	Introduction.....	2
II-	Méthodes	3
III-	Résultats généraux	4
IV-	Résultats par espèces.....	6
	a) Busard des roseaux <i>Circus aeruginosus</i>	6
	b) Busard Saint-Martin <i>Circus cyaneus</i>	10
	c) Busard cendré <i>Circus pygargus</i>	13
	d) Busard pâle <i>Circus macrourus</i>	16
V-	Faits marquants.....	18
VI-	Remerciements	18
VII-	Bibliographie	20

I- Introduction

Les busards, espèces patrimoniales, ont commencé à réapparaître dans les Hauts-de-France, après une longue période d'absence, suite à la protection totale des rapaces en 1972. Depuis, les effectifs des 3 espèces (Busards cendré, Saint-Martin et des roseaux) nicheuses en France ont augmenté régulièrement. A la fin des années 1970, des milieux de substitution que sont les parcelles céréalières (blé et orge principalement) ont été adoptés en raison de la diminution de milieux naturels adéquats. Aujourd'hui dans la région, la majorité des nids est installée en grandes plaines cultivées. Cependant, ces habitats ne sont pas immuables et les busards font face à diverses problématiques dont la plus récurrente : la précocité des moissons. L'avenir de ces espèces est par conséquent hautement dépendant des efforts de surveillance et de protection des nichées réalisés par des passionnés appelés « Busardeux ». Aujourd'hui encore, ces espèces sont classées « menacées » sur les Listes Rouges des Oiseaux Nicheurs de France et des Hauts-de-France. Sur cette dernière le Busard cendré est actuellement classé « En Danger », les Busards Saint-Martin et des roseaux sont quant à eux classés « Vulnérables ».

L'année 2023 apparaît particulièrement favorable aux busards, le nombre de couples comptabilisés dépassant tous les chiffres précédents et une seconde nidification de Busard pâle ayant été découverte. Ceci s'explique par différents facteurs dont en particulier une pression d'observation et une communication des données accrues. L'année a en outre été très propice au développement des campagnols ce qui a hautement favorisé l'alimentation en période de reproduction des busards, proies principales de ces rapaces (MILLON & *al.*, 2002). Enfin la pluviométrie élevée en période de moissons a eu pour conséquence heureuse l'étalement de ces dernières et donc l'envol de certains jeunes sans protection. Cependant, celles mises en place ont largement favorisé les nichées face aux diverses menaces auxquelles elles font face. Ces "envols protégés" sont possibles grâce à la collaboration des agriculteurs autorisant l'accès à leurs parcelles pour la mise en place les protections nécessaires.

Cette année et pour la première fois, dans un souci de corrélation régionale, le GON et Picardie Nature s'associent pour présenter un bilan à l'échelle des Hauts-de-France.

En 2023, 174 nids ont été détectés en Hauts-de-France (26 côté Picardie et 148 côté Nord et Pas-de-Calais) permettant l'envol d'au moins 373 jeunes (59 côté Picardie et 314 côté Nord et Pas-de-Calais). Plus précisément 81 couples de Busard des roseaux ont produit au moins 160 jeunes, 49 couples de Busard Saint-Martin ont produit au moins 116 jeunes, 43 couples de Busard cendré ont produits au moins 92 jeunes et enfin 1 couple de Busard pâle a produit 5 jeunes. A noter que 47 de ces jeunes ont pu être bagués. Le baguage seul a été réalisé sur des jeunes Busards cendrés et Saint-Martin. Le baguage et le marquage alaire (programme transfrontalier) des jeunes Busards des roseaux s'est poursuivi cette année pour la dernière fois (fin du programme).

Notons que les comparaisons interannuelles méritent d'être pondérées en prenant en compte certains biais, notamment l'intensité de prospection de chacune des années, l'influence éventuelle des aménagements (parc éolien, etc.) conduisant à un déplacement des couples, la véritable hétérogénéité dans la répartition de ces espèces et évidemment l'effet « protection ».

Ces effectifs ne peuvent prétendre être représentatifs de la réalité mais sont seulement le reflet des connaissances sur les couples certains et suivis. Un certain nombre de données ne nous a pas été remonté, il s'agit donc d'un minima.

II- Méthodes

La méthode de recensement des busards nicheurs se déroule en cinq étapes :

- Phase 1 : Recherche des couples

Le cantonnement des busards sur un secteur est repéré par l'observation de comportements nuptiaux : parades nuptiales, échanges de proie, apports de matériaux à plusieurs reprises en un endroit donné, stationnement d'un adulte en lisière de la parcelle du nid, etc. Les parades correspondent à des acrobaties aériennes de type cabrioles ou à des festons (successions de montées à des altitudes importantes et de descente en piqué très rapide).

- Phase 2 : Localisation des nids et le suivi de la nidification

La localisation des nids est une phase difficile et souvent chronophage, qui s'effectue plus facilement à deux personnes. Elle peut se faire simultanément à la phase de repérage des couples, lorsque la ponte a déjà commencé. Les parcelles où des couples cantonnés ont été vus sont privilégiées. L'objectif est de réussir à observer des comportements d'adultes faisant des allers-retours au nid, ou des apports de proies du mâle à la femelle ou aux jeunes. Une fois le nid localisé, il faut connaître le stade de développement de la nichée, savoir s'il y a des œufs ou des poussins, leur nombre, et autant que possible l'âge de ces derniers. Selon l'âge des jeunes et le stade de maturité de la culture dans laquelle le nid est installé (blé, orge d'hiver, etc.) il est possible de déterminer si le risque de destruction des nids/jeunes par la moisson est élevé ou non. En effet, si la moisson intervient avant l'envol des jeunes, ce risque est évidemment accru. Il est alors nécessaire d'anticiper la mise en place de mesures de protection. Le stade de la nichée peut être déterminé en effectuant une visite au nid. Cependant, le survol du nid par un drone est une méthode qui se révèle préférable et ce, pour les raisons suivantes :

- Un gain de temps pour localiser précisément le nid (données gps) ;
- Un dérangement moins important pour le couple de busards ;
- L'absence de trace et d'odeur pouvant guider un prédateur au nid ;
- L'absence d'intrusion humaine dans le champ (donc moins de dommages aux cultures pour l'agriculteur).

- Phase 3 : Protection des nids

Dans le cas où il est probable que les jeunes ne pourront pas s'envoler avant la moisson, et/ou qu'ils courent un danger (prédation, verse, etc.), l'agriculteur exploitant est averti et il lui est proposé la pose d'une cage grillagée et la réalisation d'un carré non-moissonné de cinq mètres sur cinq mètres centré sur le nid. Le carré est matérialisé par quatre piquets reliés par de la rubalise. Si, durant la moisson, les jeunes sont capables de sortir de la cage sans pour autant voler, il est possible de fermer le dessus de la cage pour sécuriser les individus. Après la moisson, un passage est effectué au nid pour contrôler l'état de la nichée. Plusieurs contrôles sont ensuite effectués pour surveiller sa bonne évolution jusqu'à l'envol.

- Phase 4 : Participation au programme de baguage

En présence d'un nid de Busard des roseaux, le GON participe à un programme de baguage transfrontalier (Flandres belges et néerlandaises) avec la pose de marques alaires colorées sur les ailes des poussins, permettant la reconnaissance des individus par le contrôle à distance. De ce fait, le suivi de ces oiseaux, réalisés par des ornithologues, ne nécessite pas de recapture. Sur les nids de Busard

cendré et de Busard Saint-Martin, les poussins peuvent également être bagués, mais sans pose de marques alaires. Cela permet d'identifier les oiseaux, essentiellement en cas de mortalité.

- Phase 5 : Bilan de la surveillance

En fin de saison, il est primordial de réaliser une synthèse de l'action busards. Les « busardeux » rédigent sous la forme de fiche leurs résultats par nid. Ces résultats cumulés permettent d'amender le bilan régional qui lui-même amendera le bilan national. Ces retours d'informations concernant chaque nid sont particulièrement importants car ils permettent de justifier de l'importance du réseau busards, de mieux cerner les enjeux concernant ces espèces, de suivre leurs évolutions et d'évaluer l'effort de protection.

III- Résultats généraux

	Nbr de cpls observés	Nbr de nids localisés et/ou suivis	Nbr de nids avec intervention*	Nbr de nids en échec*	Nbr de nids avec succès*	Nbr de jeunes à l'envol*	Nbr de jeunes à l'envol grâce à protection*
BDR	81	70	13	11	59	160	27
BSM	49	48	11	9	39	116	36
BC	43	43	32	12	31	92	72
BP	1	1	0	0	1	5	0
Total	174	162	56	32	130	373	135

*Ces chiffres concernent seulement les nids localisés ou suivis dont on connaît le succès/échec ainsi que le nombre de jeunes à l'envol.

Figure 1 : Résultats généraux de la campagne busards 2023 en Hauts-de-France.

Abréviations : BDR = Busard des roseaux ; BSM = Busard Saint-Martin ; BC = Busard cendré ; BP = Busard pâtre

- Répartition :

Bien que les prospections ne soient pas homogènes dans la région, on discerne côté Nord et Pas-de-Calais (cf. Figure 2), là où la pression d'observations est la plus forte, plusieurs noyaux de populations en fonction de l'espèce :

- Pour le Busard des roseaux : l'Audomarois et le Haut-Artois ; le complexe Lys-Deûle ; le complexe Scarpe-Sensée-Escout ; le Sud-Artois et le complexe Somme.
- Pour le Busard Saint-Martin : le sud-Artois et le Cambrésis.
- Pour le Busard cendré : l'est-Cambrésis et l'ouest-Artois.

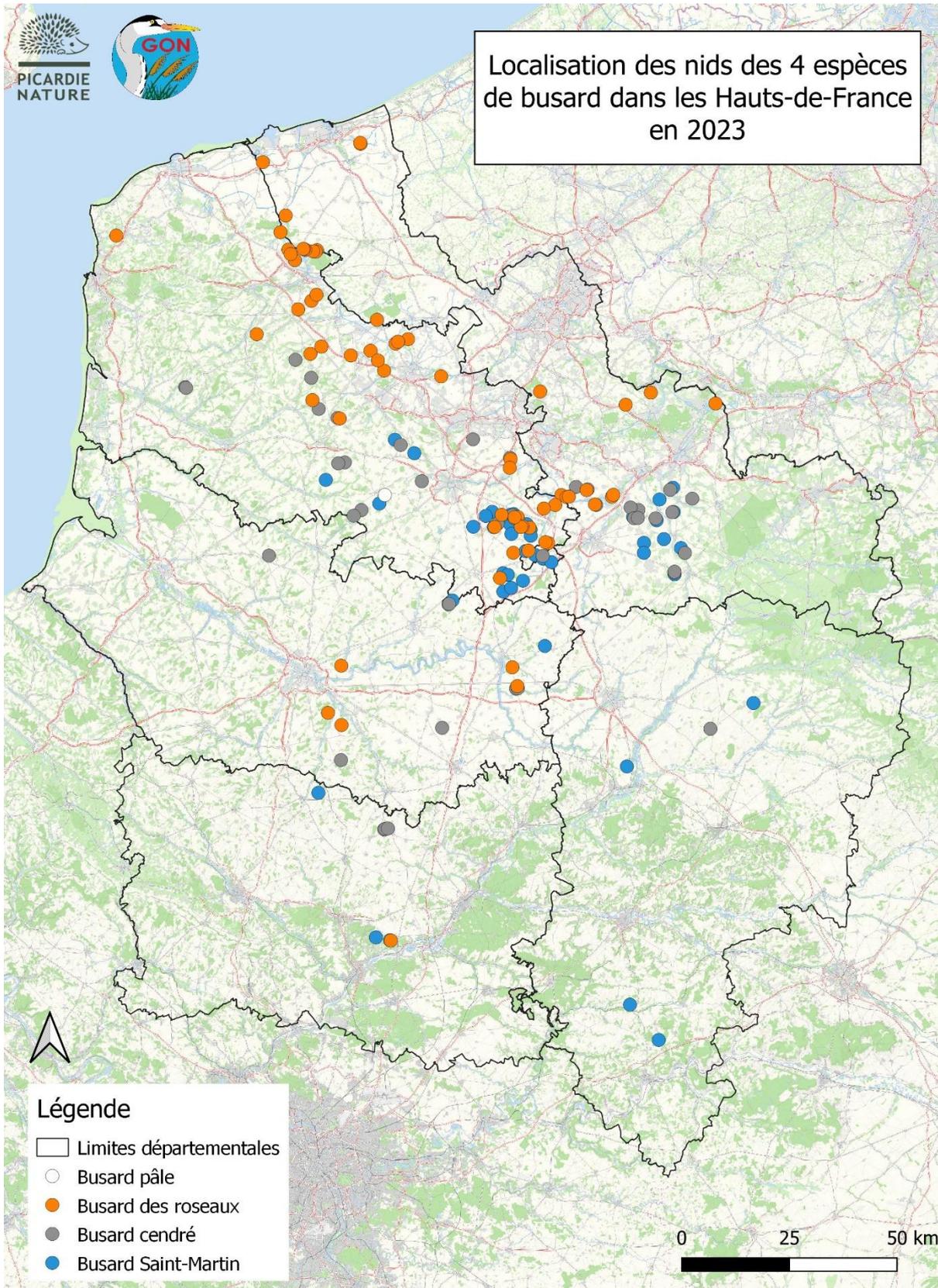


Figure 2 : Localisation des nids des 4 espèces de busards dans les Hauts-de-France en 2023. Notons ici que la population reproductrice de Busard des roseaux des Weppes (9% du nombre total de couples suivis), à l'ouest de la métropole lilloise, n'apparaît malheureusement pas sur la carte suite à une réception tardive des données.

IV- Résultats par espèces

a) Busard des roseaux *Circus aeruginosus*

Dans les Hauts-de-France, 81 nids certains ont été observés dont 70 ont été suivis.

- **Milieus utilisés :**

	Milieux "naturels"			Cultures				
	Roselière	Friche	Prairie	Blé	Orge	Ray-grass	Méteil	CIVE
Nbr de nids	39	1	1	31	5	2	1	1
Proportion	48,20%	1,20%	1,20%	38,30%	6,20%	2,50%	1,20%	1,20%

Figure 3 : Nombre de nids de Busard des roseaux par type de végétation en 2023.

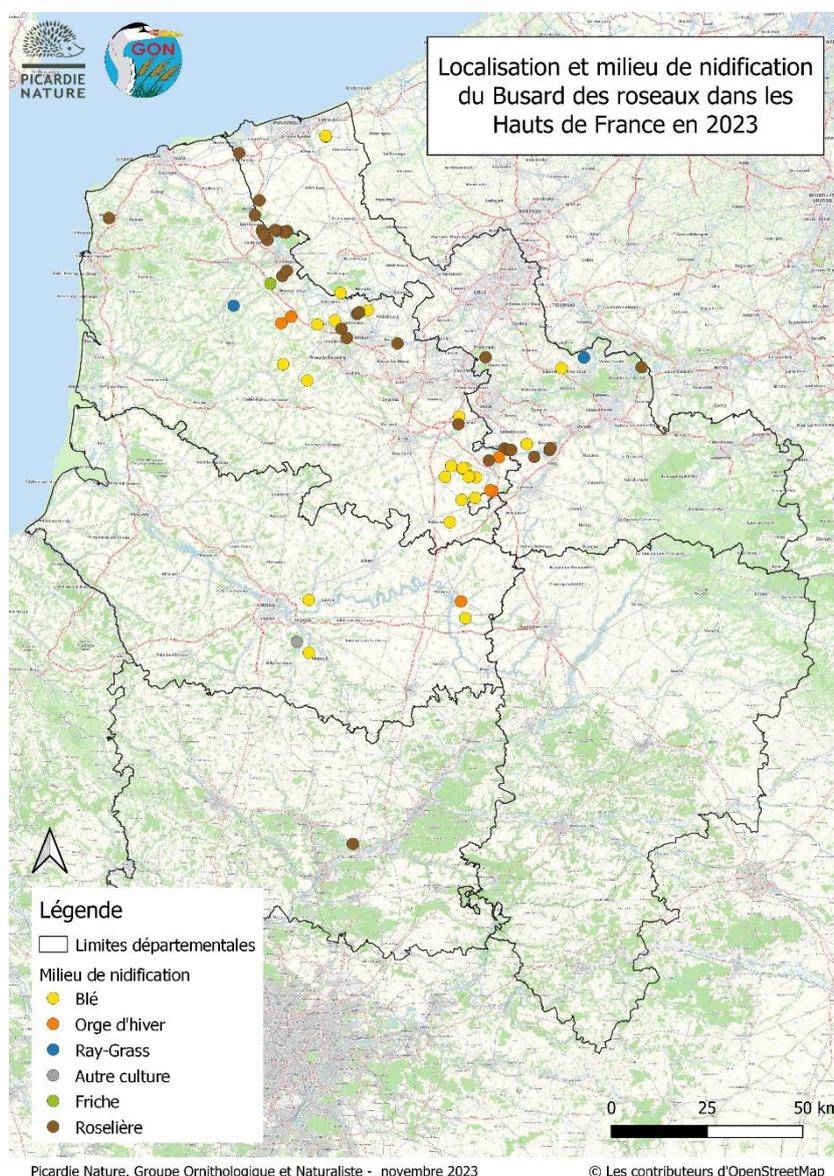


Figure 4 : Localisation des nids de Busard des roseaux par milieu de nidification dans les Hauts-de-France en 2023. Notons que la population reproductrice des Weppes (15% du nombre de couples de Busard des roseaux suivis) n'apparaît malheureusement pas sur la carte suite à une réception tardive des données.

En 2023, on remarque que sur l'ensemble des couples observés, il y a quasi-égalité entre le nombre de couples nicheurs en cultures (49,4%) et le nombre de couples nicheurs en milieux dits naturels (50,6%).

Dans les cultures, le Busard des roseaux occupe préférentiellement le blé ce qui est logique au vu de la proportion de cette culture en plaine céréalière. A noter tout de même des cas rares de nidification en friche, en prairie ou plus exactement dans un roncier au sein d'une prairie (BONNEL P. comm. pers.), en méteil ainsi qu'en CIVE (Culture Intermédiaire à Valorisation Energétique).

- **Ponte :**

Sur les 70 nids suivis, au moins 204 œufs ont été observés ou déduits. En considérant uniquement les 21 nids dont la taille de ponte est connue, la moyenne est de 4,2 œufs (min. 1 œufs – max. 6 œufs) par nid. Ce paramètre est dans la moyenne haute de celle constatée pour cette espèce (de 3,76 à 4,37 d'après BAVOUX & BURNELEAU *in* THIOLLAY et BRETAGNOLLE, 2004). On observe une légère disparité entre les milieux avec une ponte moyenne de 4,3 œufs en cultures (N=15) contre une ponte moyenne de 4 œufs en roselière (N=6).

Le succès d'éclosion quant à lui est de 61,4%. Si on retire les 5 nids en échecs pour cause d'abandon, de prédation et de destruction, le succès d'éclosion évolue à 76,4% (N=16).

On remarque là aussi une disparité entre les milieux. Pour les nids en cultures (blé, orge et ray-grass), le succès d'éclosion est de 54,7% (N=15) mais est de 83,3% en roselière (N=6).

- **Production :**

Sur les 70 nids suivis, 170 jeunes sont nés dont 160 sont considérés comme produits (i.e. jeunes émancipés) soit 94,1% des jeunes nés. Le nombre moyen de jeunes produits par nid est de 2,3, ce qui correspond à la moyenne constatée pour cette espèce (2,06 à 2,94 d'après BAVOUX & BURNELEAU *in* THIOLLAY et BRETAGNOLLE, 2004).



Figure 5 : Jeunes Busards des roseaux en blé sur la commune de Lagnicourt-Marcel (62) en 2023.

- **Protection :**

13 nids ont bénéficié d'une intervention.

	Cage grillagée avant moisson	Carré non moissonné	Prélèvement pendant moisson	Jalon	Déplacement
Nbr de nids	5	3	2	2	1
Proportion	38,5%	23,1%	15,4%	15,4%	7,6%

Figure 6 : Nombre de nids de Busard des roseaux par intervention en 2023.

Ces protections ont permis l'envol de 27 jeunes, soit 16,9% du nombre total de jeunes produits.



Figure 7 : Nid de Busard des roseaux en blé protégé avec une cage grillagée sur la commune d'Haplincourt (62) en 2023. Notez l'importante verse sur cette parcelle.

- **Echecs :**

11 nids en échec sont relatés.

	Abandon	Prédation Corvidés	Moisson	Malveillance	Cause inconnue
Nbr de nids	4	2	2	2	1
Proportion	36,4%	18,2%	18,2%	18,2%	9,0%

Figure 8 : Nombre de nids de Busard des roseaux par type d'échec en 2023.

La principale cause d'échec semble être l'abandon du nid. Cet abandon a principalement lieu en période de ponte et/ou couvaison suite à des dérangements humains ou animaux mais aussi dans le cas de non acceptation d'une mesure de protection (1 cas en ray-grass).

La prédation, ici uniquement par Corvidés, a été décelé sur 2 cas (1 sur œufs et 1 sur poussins).

Les cas de nids moissonnés n'ont pas fait l'objet de protection à temps (1 en ray-grass et 1 en CIVE).

- **Baguage/Marquage :**

Dans le cadre d'un programme transfrontalier et en collaboration avec des bagueurs belges et néerlandais, 13 jeunes Busards des roseaux ont été bagués et munis de marques alaires pour cette dernière année de programme. Au total, 172 Jeunes ont été marqués dans le Nord et le Pas-de-Calais depuis 2016.

Contrôle en 2023 d'oiseaux bagués et/ou marqués :

- Oiseaux marqués en Hauts-de-France et contrôlés en Hauts-de-France
- Un mâle marqué HnO-/nJ le 28 juillet 2021 à Moeuvres (59) est contrôlé plusieurs fois durant le printemps 2023 à Rumaucourt (62) à une douzaine de kilomètres de son site de naissance. Il entame une nidification qui échoue (informateur : BOUTILLEUX B. et al.).



Figure 9 : Mâle Busard des roseaux HnO-/nJ au marais de Rumaucourt en avril 2023.

- Une femelle marquée XnJ-HnO le 21 juillet 2022 à Les Moères/Ghyvelde (59) est contrôlée le 8 mai 2023 à Ghyvelde (59) soit à 8 kilomètres de distance (Informateur : MAEYAERT J.).
- Oiseaux marqués Hauts-de-France et contrôlés ailleurs qu'en Hauts-de-France
- Un mâle marqué AnO-HwR le 20 juin 2020 à Laventie (62) est contrôlé le 9 juin 2023 à Pervijze (B) soit à 50 km au nord du site de nidification de 2020 (informateur : BOVENS W. et al.). Il avait déjà été contrôlé dans le même secteur le 19 juin 2022.
- Oiseaux marqués à l'étranger et contrôlés en Hauts-de-France
- Une femelle marquée PnP-TnW le 16 juillet 2018 à Sint-Jan-In-Eremo (B) construit un nid le 23 avril 2023 à Fauquissart/Laventie (62) soit à 90 kilomètres de distance (informateur : BONNEL P.).
- Une femelle marquée OwR-TnP le 29 juin 2022 à Oudenburg/Pompje (B) est contrôlée le 4 mai 2023 au parc du Marquenterre à Saint-Quentin-en-Tourmont (80) soit à 145 kilomètres de distance (informateur : LEVASSEUR B.).
- Une femelle marquée TwR-PnP le 28 juillet 2021 à Oostkerke/Eienbroekvaart (B) est contrôlée à Hondschoote (59), soit à 60 kilomètres de distance. Elle semble y nicher les 8 et 10 mai 2023 (informateur : MAEYAERT J.).
- Un mâle marqué TwR-XnP le 24 juin 2022 à Vlissegem (B) est contrôlé le 25 août 2023 dans la Réserve Naturelle Régionale de Cambrin (62) soit à 86 kilomètres de distance (informateur : MICHEZ J.-O.).

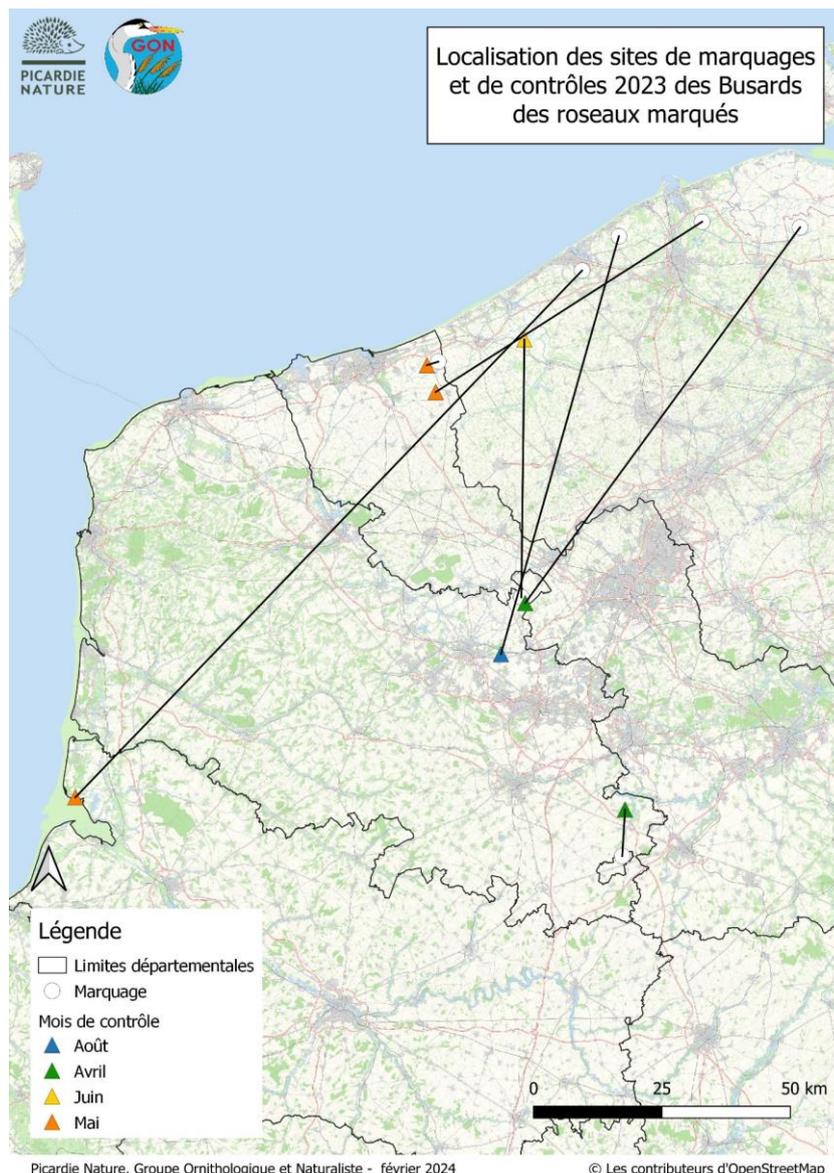


Figure 10 : Localisation des sites de marquages et de contrôles 2023 des Busards des roseaux marqués.

b) Busard Saint-Martin *Circus cyaneus*

Dans les Hauts-de-France, 49 nids ont été découverts dont 48 suivis.

- **Milieus utilisés :**

	Milieux « naturels »		Cultures	
	Régénération forestière	Roselière	Blé	Orge
Nbr de nids	2	2	40	4
Proportion	4,1%	4,1%	81,6%	8,2%

Figure 11 : Nombre de nids de Busard Saint-Martin par type de végétation en 2023.

On remarque désormais que le Busard Saint-Martin montre une nette préférence pour les paysages d'openfield (89,8%) par rapport au milieux naturels ou semi-naturels (8,2%). Ce décalage s'explique notamment par la pression d'observation plus faible dans les zones bocagères et par la relative difficulté de suivre ces individus en milieux plus fermés.

Il est très intéressant de noter le double cas de nidification en roselière dans le marais de Sacy (60) particulièrement rare en région. Il s'agit d'une roselière comportant de nombreux saules (MALIGNAT P. comm. pers.)

Dans les cultures, le Busard Saint-Martin occupe préférentiellement le blé ce qui est logique au vu de la proportion de cette culture en plaine céréalière. A noter tout de même quelques cas de nidification dans l'orge.

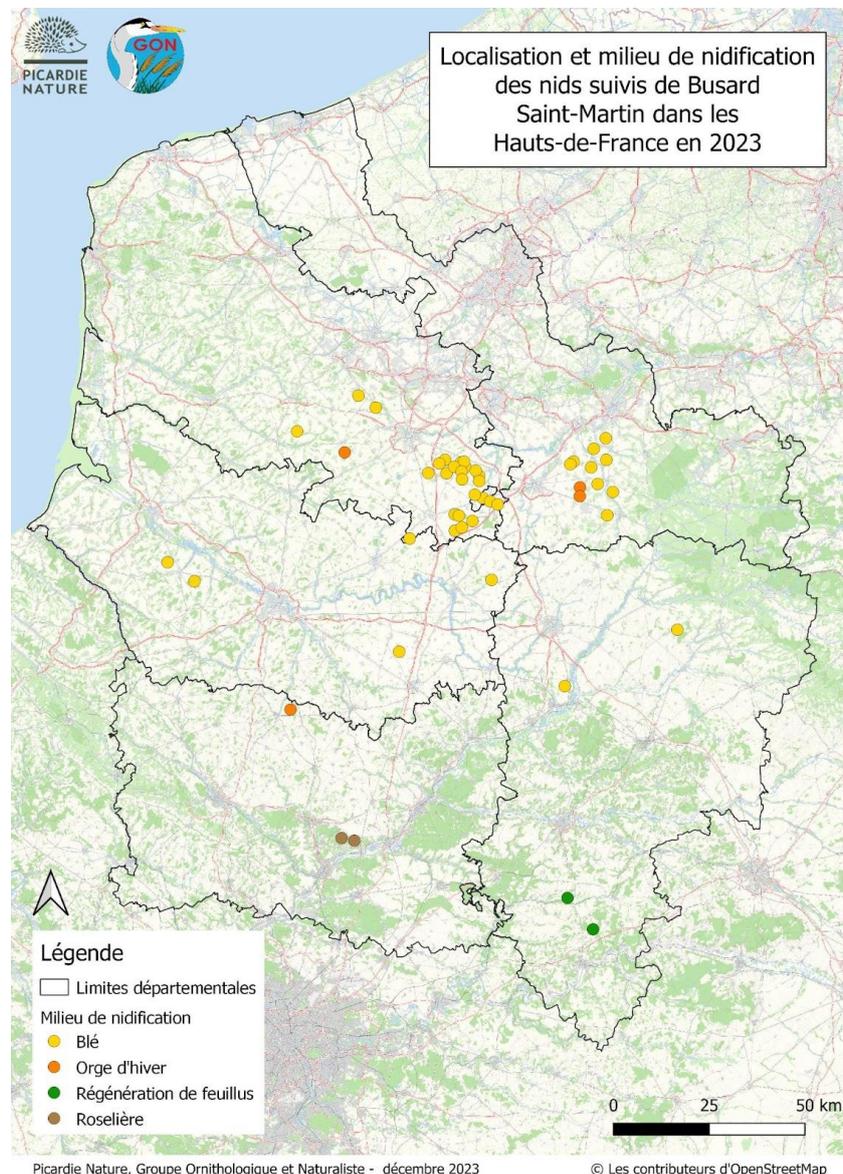


Figure 12 : Localisation des nids de Busard Saint-Martin par milieu de nidification dans les Hauts-de-France en 2023.

- **Ponte :**

Sur les 48 nids suivis, au moins 164 œufs ont été observés ou déduits. En considérant uniquement les 13 nids dont la taille de ponte est connue, la moyenne est de 4,7 œufs (min. 3 œufs – max. 6 œufs) par nid. Ce paramètre est au-dessus de la moyenne constatée pour l'espèce (4,4 œufs/nid d'après BRETAGNOLLE et MILLON *in* THIOLLAY et BRETAGNOLLE, 2004).

Le succès d'éclosion quant à lui est de 57,4% (N=13). Si on retire les 3 nids en échecs pour cause d'abandon, de prédation et de destruction, le succès d'éclosion évolue à 72,9% (N=10).

- **Jeunes :**

Sur les 48 nids suivis, 140 jeunes sont nés dont 116 sont considérés comme produits (i.e. jeunes émancipés) soit 92,9% des jeunes nés. Le nombre moyen de jeunes produits par nid est de 2,4, soit au-dessous de la moyenne constatée pour cette espèce en France (3,4 jeunes/nids d'après BRETAGNOLLE et MILLON *in* THIOLLAY et BRETAGNOLLE, 2004).



Figure 13 : Jeunes Busards Saint-Martin en blé sur la commune de Barastre (62) en 2023.

- **Protection :**

11 nids ont bénéficié d'une intervention.

	Cage grillagée avant moisson	Envoi en centre de soins	Déplacement	Jalons
Nbr de nids	8	1	1	1
Proportion	72,7%	9,1%	9,1%	9,1%

Figure 14 : Nombre de nids de Busard Saint-Martin par intervention en 2023.

Ces protections ont permis l'envol de 36 jeunes, soit 31,0% des jeunes produits.

- **Echecs :**

9 nids en échec sont relatés.

	Prédation	Cause inconnue	Verse	Abandon	Malveillance	Moisson
Nbr de nids	3	2	1	1	1	1
Proportion	33,3%	22,2%	11,1%	11,1%	11,1%	11,1%

Figure 15 : Nombre de nids de Busard Saint-Martin par type d'échec en 2023.

La principale cause d'échec pour le Busard Saint-Martin semble être la prédation sur œufs (N=2) et sur poussin (N=1).

Parmi les causes inconnues, une nichée semble avoir échoué suite à la mort d'un mâle reproducteur liée à une collision avec une éolienne (LESEINE M. comm. pers.).

Soulignons également une nichée dont les jeunes n'ont pas été retrouvés suite à la verse de la quasi-totalité de la parcelle (blé) qui accueillait le nid (BOUTILLEUX B. comm pers.).

Enfin, un nid moissonné a été découvert par un agriculteur (secteur non prospecté) mais malheureusement il était déjà trop tard (CAVITTE G. comm. pers.)

- **Baguage :**

10 jeunes Busards Saint-Martin ont été bagués en 2023 suite à une intervention au nid pour les protéger.

c) Busard cendré *Circus pygargus*

Dans les Hauts-de-France, 43 nids ont été découverts et tous ont été suivis.

- **Milieus utilisés :**

	Cultures		
	Blé	Orge	Ray-grass
Nbr de nids	39	3	1
Proportion	90,7%	7,0%	2,3%

Figure 16 : Nombre de nids de Busard cendré par type de végétation en 2023.

Plus aucun cas de nidification en milieux naturels n'est répertorié depuis 1992 en région (BOUTROUILLE et CAVITTE in BEAUDOIN et al., 2019), le Busard cendré ne niche donc plus qu'en cultures. Au sein de celles-ci, il occupe préférentiellement le blé, à l'instar des autres espèces, s'agissant de la culture la plus développée en plaine céréalière. A noter tout de même quelques cas de nidification en orge et un en ray-grass.

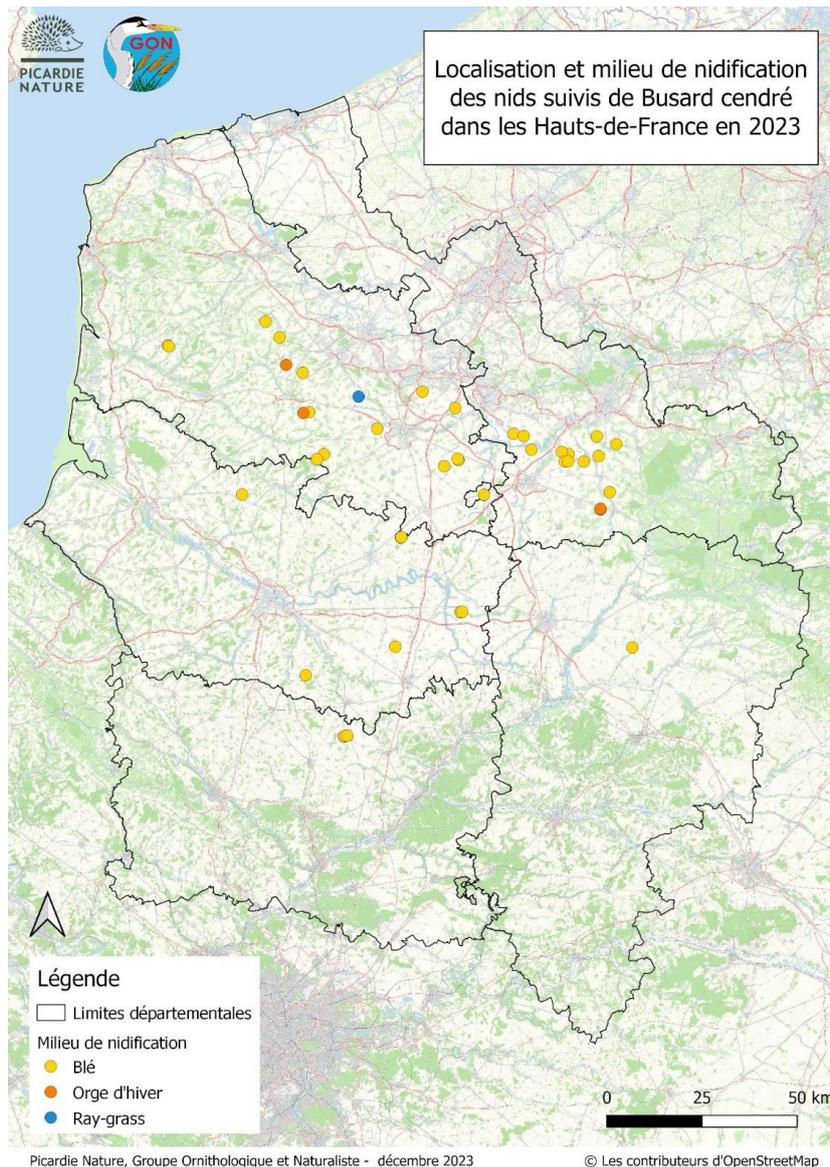


Figure 17 : Localisation des nids de Busard cendré par milieu de nidification dans les Hauts-de-France en 2023.

- **Ponte :**

Sur les 43 nids suivis, au moins 127 œufs ont été observés ou déduits. En considérant uniquement les 16 nids dont la taille de ponte est connue, la moyenne est de 3,1 œufs (min. 1 œufs – max. 5 œufs) par nid. Ce paramètre est au-dessous de la moyenne constatée pour l'espèce (3,65 à 4,17 œufs/nid d'après BRETAGNOLLE, MILLON et LEROUX *in* THIOLLAY et BRETAGNOLLE, 2004).

Le succès d'éclosion quant à lui est de 57,1% (N=16). Si on retire les 5 nids en échecs pour cause d'abandon, de prédation et de destruction, le succès d'éclosion évolue à 77,8% (N=11).

- **Jeunes :**

Sur les 43 nids suivis, 105 jeunes sont nés dont 92 sont considérés comme produits (i.e. jeunes émancipés) soit 87,1% des jeunes nés. Le nombre moyen de jeunes produits par nid est de 2,1, soit au-dessous de la moyenne constatée pour cette espèce en France (3,12 jeunes/nids d'après Millon et *al.*, 2002).



Figure 18 : Jeunes Busards cendrés en blé sur la commune d'Athies (80) en 2023.

- **Protection :**

32 nids ont bénéficié d'une intervention (74,4% de l'ensemble des nids suivis).

	Cage grillagée avant moisson	Jalon	Envoi en centre de soins
Nbr de nids	25	6	1
Proportion	78,1%	18,8%	3,1%

Figure 19 : Nombre de nids de Busard cendré par type de protection en 2023.

Ces protections ont permis l'envol d'au moins 72 jeunes soit 78,2% des jeunes produits. Une fois de plus, la protection des nichées est indispensable pour la préservation de cette espèce.



Figure 20 : Jeunes Busards cendrés en blé protégés par une cage grillagée sur la commune d'Avesnes-le-Sec (59) en 2023.

- **Echecs :**

12 cas d'échec sont relatés en 2023.

	Verse	Malveillance	Cause inconnue	Prédation	Abandon
Nbr de nids	3	3	3	2	1
Proportion	25,0%	25,0%	25,0%	16,7%	8,3%

Figure 21 : Nombre de nids de Busard cendré par type d'échec en 2023.

Le Busard cendré apparaît particulièrement sensible à la verse représentant près de 25% des nids en échec.

Les actes de malveillance (disparition suspecte des jeunes) représentent également le quart des nids en échec.

La prédation par Corvidés et Mammifères terrestres a été décelée sur au moins 2 cas.

L'abandon a eu lieu en période de ponte suite à des dérangements humains ou animaux.

Enfin, 3 échecs de causes inconnues sont relatés. Au moins un d'entre eux pourrait être dû à un orage (LESEINE M. comm. pers.).

- **Baguage :**

23 jeunes de Busard cendré ont été bagués en 2023 suite à une intervention au nid pour les protéger.

d) Busard pâle *Circus macrourus*

L'année 2023 est marquée par un fait remarquable, la nidification d'un second couple « pur » de Busard pâle dans le Pas-de-Calais (cf. article à paraître) ! Après la première nidification d'un couple « pur » en 2020 (CAVITTE et BOUTROUILLE, 2021), il s'agit de la seconde nidification française connue de l'espèce. Ce couple s'est installé à environ 30 kilomètres du premier site de nidification.



Figure 22 : Couple de Busard pâle ayant niché en 2023 dans le Pas-de-Calais.

- **Milieus utilisés :**

Ce couple a niché dans une parcelle de blé.

- **Ponte :**

5 œufs sont déduits de la taille de la nichée.

- **Jeunes :**

Sur les 5 jeunes nés, 5 sont considérés comme produits (i.e. jeunes émancipés) soit 100% des jeunes nés.



Figure 23 : Jeunes Busards pâles en blé dans le Pas-de-Calais en 2023.

- **Protection :**

Aucune protection n'a été nécessaire grâce à la phénologie précoce de l'espèce (les jeunes se sont envolés le 28 juin) et à cause de la découverte tardive de la nidification.

- **Baguage/Marquage :**

Aucun jeune Busard pâle n'a été bagué ou marqué suite à la découverte tardive de la nidification.

V- Faits marquants

Plusieurs faits rares et/ou remarquables ont eu lieu en 2023 et il paraissait pertinent de les souligner pour les mettre en avant :

- Bien évidemment, la seconde nidification française de Busard pâle.
- Un couple de Busard des roseaux niche en saulaie en bord d'étang pour la troisième année consécutive. Le site de nidification, situé au marais d'Aubigny-au-Bac (59), n'est pas accessible et il n'a pas été possible de préciser la situation du nid, à savoir s'il se trouve au sol ou en hauteur (BOUTILLEUX B. et BOUTROUILLE C. comm. pers.).
- Deux couples nicheurs de Busard Saint-Martin ont été découverts en roselière boisée (Saulaie) au marais de Sacy (60). Ce type d'habitat de nidification est très rare en région pour cette espèce. L'un a donné au moins 4 jeunes volants, l'autre n'a pas été suivi jusqu'à l'envol définitif des jeunes (MALIGNAT P. comm. pers.).
- Découverte d'un mâle polygame de Busard cendré, dans le Bapaumois (62), alimentant 2 nichées produisant respectivement 1 et 3 jeunes.
- Découverte d'un mâle polygame de Busard des roseaux, dans les Weppes (59), alimentant également 2 nichées produisant respectivement 4 et 3 jeunes (BONNEL P. comm. pers.).

VI- Remerciements

La coordination du réseau busards Hauts-de-France remercie en premier lieu les bénévoles et salariés participant à cette opération collective d'étude et de protection d'espèces patrimoniales menacées et protégées. Sans leur investissement sans faille, de nombreuses nichées seraient détruites. Beaucoup se sont pliés à la contrainte de remplir les fiches de nids, nous les en remercions grandement car sans eux, le présent bilan ne pourrait pas voir le jour.

Remerciement également aux agriculteurs dont la grande majorité nous ont permis d'accéder à leur parcelle, tout en acceptant la mise en place des protections. Soulignons, notamment un agriculteur de l'Aisne (02) particulièrement investi dans la protection des busards sur son secteur. Depuis 2022, il appuie ainsi les actions de Picardie Nature en repérant les couples cantonnés et en facilitant les prises de contact avec les exploitants locaux.

Enfin, un grand merci aux structures partenaires pour la transmission des données et aux financeurs.

Busardeux (+ informateurs) :

Vincent ACLOQUE (Picardie Nature)	Simon FONTVIEILLE (Picardie Nature)	Mickaël LESEINE (GON)
Laurent ANCELIN (GON)	Alexandre GALLET (GON)	Matthieu LORTHIOIS (PNRCMO)
Philippe ANSCUTTE (GON)	Pierre-Louis GAMELIN (GON)	Francis LUCAS (Picardie Nature)
Thierry BERNARD (GON)	Vincent GAVERIAUX (GON)	Pascal MALIGNAT (Picardie Nature)
Frédéric BERTRAND (GON)	Léo-Paul GODDERIS (GON)	Delphine MARCO-SAUTIER (GON)
Loïc BOLHER (GON)	Bernard GOURNAY (GON)	Nathalie MORICE (Picardie Nature)
Pierre BONNEL ()	Flavian GUERIN (GON)	Anne-Gaëlle MOTHE (Picardie Nature)
Baptiste BOUTILLEUX (GON)	Daniel HAUBREUX (GON)	Antoine MURA (GON)
Brigitte BOUTROUILLE (GON)	Valentin HECK (GON)	Jean-François PEPIN (GON)
Christian BOUTROUILLE (GON)	Clément HEROGUEL (EDEN62)	Benjamin PERRAUD (Somme Nature)
Pierre CAMBERLEIN (GON)	Richard JEDROWIAK (GON)	Anthony PLOT ()
Gaëtan CAVITTE (GON)	Claude JOUGLEUX (GON)	Pierre ROYER (Picardie Nature)
Yannick CHER (GON)	Laëticia LAMIAUX (CABB)	Thierry RYCKELYNCK (GON)
Bernard COUVREUR (Picardie Nature)	Salvatore LAPLACA (GON)	Marie-Sarah SCHIARATURA (Picardie Nature)
Pauline CRIBIU (Picardie Nature)	Serge LARIVIERE (LPO62)	Louis SIX-DUGARDIN (Picardie Nature)
Corentin DAO-COSTES (Picardie Nature)	Marine LEAL (Picardie Nature)	Benoit TAQUET (GON)
Philippe DE BEYTER (GON)	Maxime LECARDONNEL (Somme Nature)	Swan TERRIER (GON)
Bernard DE FRANSSU (GON)	Alexandre LECUYER (Picardie Nature)	Laurent THIERARD (GON)
Jean DELANNOY (ANG)	Sébastien LEGRIS (Picardie Nature)	Pascale THIETARD (GON)
Ludovic DELORAIN (GON)	Charline LEFEVRE (Picardie Nature)	Théo TREELS (GON)
Serge DEROO (GON)	Nathan LEGROUX (GON)	
Blandine FLORAND (Picardie Nature)	Jean-Philippe LEJEUNE (GON)	

Et que les oubliés veuillent bien nous excuser.

VII- Bibliographie

BEAUDOIN C., BOUTROUILLE C., CAMBERLEIN P., GODIN J., LUCZAK C., PISCHIUTTA R. et SUEUR F. [coord.] (2019). Les oiseaux nicheurs du Nord et du Pas-de-Calais. GON. Biotope, Mèze, 488 p.

BOUTILLEUX B., BOUTROUILLE C et CAVITTE G. (à paraître). Seconde nidification d'un couple pur de Busards pâles *Circus macrourus* en France.

CAVITTE G. et BOUTROUILLE C. (2021). Première nidification d'un couple pur de Busards pâles *Circus macrourus* en France. *Ornithos* 28 (3) : 145-154.

MILLON A., BOURRIOUX J.-L., RIOLS C. & BRETAGNOLLE V. (2002). Comparative breeding biology of Hen Harrier and Montagu's Harrier : an eight-year study in north-eastern France. *Ibis* 144 : 94-105

THIOLLAY J.-M. et BRETAGNOLLE V. (coord.), (2004). Rapaces nicheurs de France, Distribution, effectifs et conservation. Delachaux et Nestlé, Paris